



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

DIFFUSION PUBLIQUE

Présents :

➤ Gérard KAUVACHE	➤ Nathalie BEAUFILS
➤ Gérard BOUCHETEIL	➤ Isabelle GABAUD
➤ Lionel FORESTIER	➤ Frédéric MECHIN
➤	➤

Absents

excusés :

➤ Marie AUFAURE
➤ Karelle MERCIER
➤ Gautier CAUBEL

Absents :

- Début de séance 18 h 35

1) - Communication du Maire :

PLUi :

Approuvé lors du précédent Conseil Communautaire du 22/09/2022.

Il faut que le PLUi soit validé par la Préfecture puis affiché en Mairie. Il sera applicable lorsque la dernière mairie de la CCVV l'aura affiché.

Les documents officiels seront transmis à la Préfecture et ne seront remis aux mairies qu'après validation. Monsieur le Maire fait état des terrains qui sont constructibles et des modalités qui seront à respecter notamment les CAP sur certaines parcelles. Il précise que la durée de validité sera de 10 ans.

Taxe d'aménagement

La Loi des finances janvier 2022 qui fixe la taxe d'aménagement doit être reversée en totalité ou en partie à l'EPCI. Le maire a fait la proposition de reverser 0.01% qui a été retenue par le conseil communautaire

Radar pédagogique

Le Président du Conseil Départemental a répondu favorablement à la mise en place d'un radar pédagogique sur la D47A et D52

Subvention végétalisation cimetière

Pas de subvention pour le cimetière au niveau du Département et de la Région, et très peu au niveau de l'Etat, seulement 25%

Questionnement sur la végétalisation qui pourrait être effectuée en régie par les cantonniers et à travers un chantier participatif

GB proposera ce chantier au Comité des transition écologique.

Demande de subvention



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

DIFFUSION PUBLIQUE

Le dossier de changement des huisseries de la mairie sera porté dans les demandes de subventions

Délibération : votée à l'unanimité

Tarifs salle des fêtes et électricité

Stabilité des tarifs d'électricité grâce à la convention signée avec le SEHV.

Le maire souhaite demander aux associations, lors de la réunion du 14/10 à 18h30, le bilan des activités passées et prévues, et de les sensibiliser par apport à leur consommation d'électricité.

Pour rappel tarifs salle des fêtes actuels

Habitants commune

150 € la journée

225 € le weekend

Hors commune

220€ la journée

330€ le weekend

Le Maire propose une augmentation des tarifs de 50€ sur tous les tarifs actuels applicables au 1^{er} janvier 2023

LF souhaiterait un système plus équitable et n'est pas d'accord avec le lissage sur les tarifs été et hiver.

Délibération : l'augmentation est votée à l'unanimité

Eclairage public

Débat sur la réduction de l'éclairage public.

Le maire propose de réduire l'éclairage de 22heures à 6 heures. Le 1^{er} Adjoint doit contacter le SEHV pour étudier la faisabilité

Modification des statuts de la Communauté de communes du Val de Vienne

Modification qui est à apporter par rapport à la compétence et le rôle des emplois des jeunes

Délibération : votée à l'unanimité

2) - Communication du 1^{er} Adjoint :

Point sur les travaux voirie

- Travaux de voirie à Bosredon, La Roche et route du Petit Pont qui ont été effectués
- Travaux qui ont été faits à Ratterrie pour le problème d'écoulement d'eau ne conviennent pas au propriétaire, car l'eau de la chaussée continue de raviner. Monsieur PAILLOT vient sur le site jeudi 13/10 pour réévaluer la situation.

Point sur les travaux église

- 3 postes de travaux différents : maçonnerie, électricité et vitraux. Les travaux n'ont pas débuté et devraient commencer courant octobre.



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022**

DIFFUSION PUBLIQUE

3) - Communication de la 2ème Adjointe :

Pas de communication particulière

Les festivités de fin d'année seront à définir en fonction des conditions sanitaires

4) - Communication du 3ème Adjoint :

Compte rendu comité consultatif communication :

Décision d'arrêté la communication sur panneau Pocket en 2023 pour utiliser principalement intramuros

Projet de publier 1 bulletin municipal début décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil Municipal est levée à 20 heures 55.

Ont signé, les membres présents à ce conseil municipal du 10 octobre 2022 :

Le Maire :

Le Conseil Municipal :